



Considérant le canon 515§2 du Code de Droit Canonique concernant les modifications des paroisses ;

Considérant la consultation du Conseil Presbytéral lors de la session ordinaire du 21 avril 2021 ;

Vu les circonstances de lieux et les considérations d'ordre sociologique des paroisses,

Jean-Louis BALSÀ

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique
Évêque de Viviers

Décidons de l'érection de la paroisse **Bienheureux Gabriel LONGUEVILLE**
par la fusion des paroisses Sainte Claire d'Annonay-Vocance et
Saint Christophe lès Annonay

à la date du 1^{er} mai 2021.

Nommons le Père Jean-François BEAL, curé de la paroisse Bx Gabriel LONGUEVILLE,
Le Père Bartłomiej CIESLAK, prêtre *fidei donum*, vicaire et aumônier des
collèges de l'Enseignement Catholique et de l'Enseignement public de la paroisse,
Le Père Michal MAKOWSKI, prêtre *fidei donum*, vicaire et aumônier des lycées
de l'Enseignement Catholique et de l'Enseignement public de la paroisse,
Le Père Bernard BUISSON, prêtre auxiliaire
Le Père Jean-Michel GOUNON, prêtre auxiliaire

Le Père Jean-François BEAL nommera les membres de la nouvelle Equipe d'Animation
Paroissiale (EAP), du nouveau conseil économique ainsi que les nouveaux notaires paroissiaux.

*Donné à Viviers, 29 avril 2021, en deux exemplaires originaux, sous notre seing et notre sceau
et avec le contreseing de notre Chancelier.*

Par mandement
Valérie DAZY, Chancelier



+Jean-Louis BALSÀ
Evêque de Viviers